

COMMENT REPÉRER UNE ZONE INTERDITE D'ACCÈS ?

Plus de 300 panneaux sont installés pour vous avertir des zones où il est interdit de se rendre. Un message qui est aussi porté par toutes les équipes de CNR, présentes en continu le long du fleuve pour surveiller les ouvrages hydrauliques et informer.

PROHIBITED AREA
EXCEPT SERVICES

ZONE INTERDITE
SAUF SERVICES

SPERRGEBIET
AUßER DIENSTE

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
N° 2016 105-0027
DU 04 avril 2016

Aménagement de Donzère-Mondragon
BARRAGE DE DONZÈRE



LÉGENDE:
- ZONE D'ACCÈS RESTREINT
- ZONE INTERDITE D'ACCÈS



Prudence

CNR EN BREF

1^{er} producteur français d'énergie 100 % renouvelable (eau, vent, soleil), CNR a conçu autour de la concession du Rhône un modèle redistributif unique qui conjugue production d'électricité verte et développement des territoires.

Depuis 1934, elle exploite et aménage le fleuve dans le cadre de trois missions confiées par l'État : produire de l'électricité, développer la navigation fluviale, favoriser l'irrigation et accompagner le monde agricole.

Modèle industriel d'intérêt général, CNR joue un rôle majeur dans l'aménagement des territoires traversés par le fleuve, avec un mot-clé : la concertation. Acteur-clé de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, CNR innove jour après jour en tant qu'entreprise-laboratoire des énergies du futur au service des territoires.

 **49 centrales hydroélectriques**

 **49 centrales photovoltaïques**

 **57 parcs éoliens**

 **18 sites industriels et portuaires**

5 ÉCLUSES de plaisance



14 ÉCLUSES à grand gabarit

19 BARRAGES



27 000 HA de domaine concédé



Pour en savoir plus : cnr.tm.fr

Retrouvez-nous sur : 

CNR - 2, rue André Bonin - 69004 Lyon
etcompagnie - RC 421 203 555 - 2022 - ne pas jeter sur la voie publique



Prudence



ACCÈS RESTREINT AUX ABORDS DES OUVRAGES HYDRAULIQUES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS



PRUDENCE ET RESPECT DES INTERDICTIONS À PROXIMITÉ DES BARRAGES

Sûreté hydraulique, sécurité des biens et des personnes : une priorité pour CNR.

Sur le Rhône, l'exploitation d'une centrale hydroélectrique et de son barrage nécessite d'effectuer des manœuvres qui peuvent quelquefois faire monter rapidement le niveau d'eau sans délai et à tout moment, même par beau temps.

Au-delà de l'entretien de ses ouvrages et du lit du fleuve, CNR réalise différentes actions pour assurer la sécurité de tous, promeneurs, pêcheurs, pratiquants d'activités nautiques... à proximité de ses barrages.



SENSIBILISATION ET CONSIGNES DE PRUDENCE

- 500 panneaux d'information sur les berges du Rhône de Génissiat à la Méditerranée

PROCÉDURE DE LÂCHER D'ALERTE



- Avertissement de l'ouverture du barrage
- Protection des personnes présentes dans les Vieux-Rhône (bras naturels du fleuve)

INTERDICTION D'ACCÈS À CERTAINES ZONES JUGÉES DANGEREUSES

- En amont et en aval des ouvrages hydrauliques : berges, îles, bancs de graviers, lit du fleuve
- Interdiction des zones par arrêtés préfectoraux
- Identification des zones dangereuses par CNR et la DREAL
- Accès autorisé aux digues



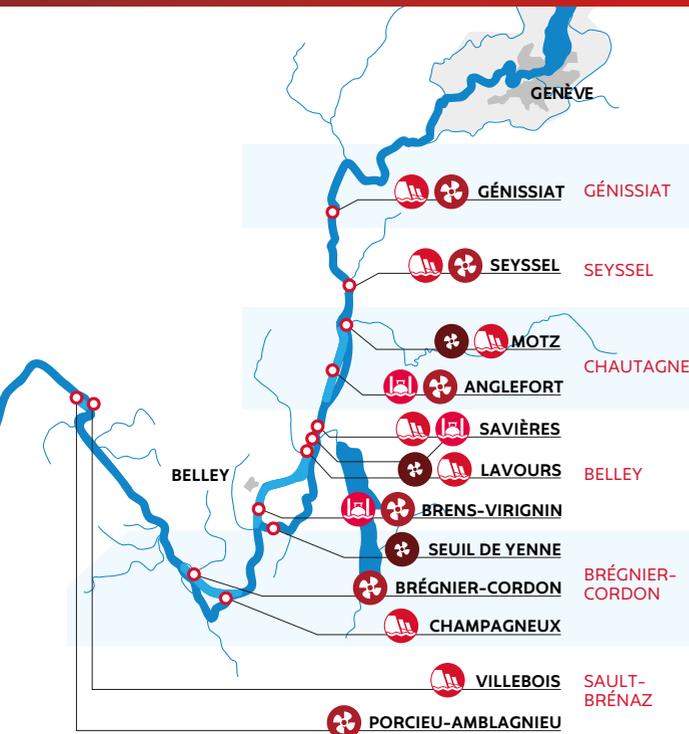
Objectif du dispositif mis en place par CNR : compléter les mesures déjà mises en œuvre pour assurer la protection de tous.

LES ZONES INTERDITES D'ACCÈS EN UN COUP D'OEIL

Les zones interdites d'accès sont localisées et signalées par des panneaux à l'amont et l'aval des ouvrages suivants :

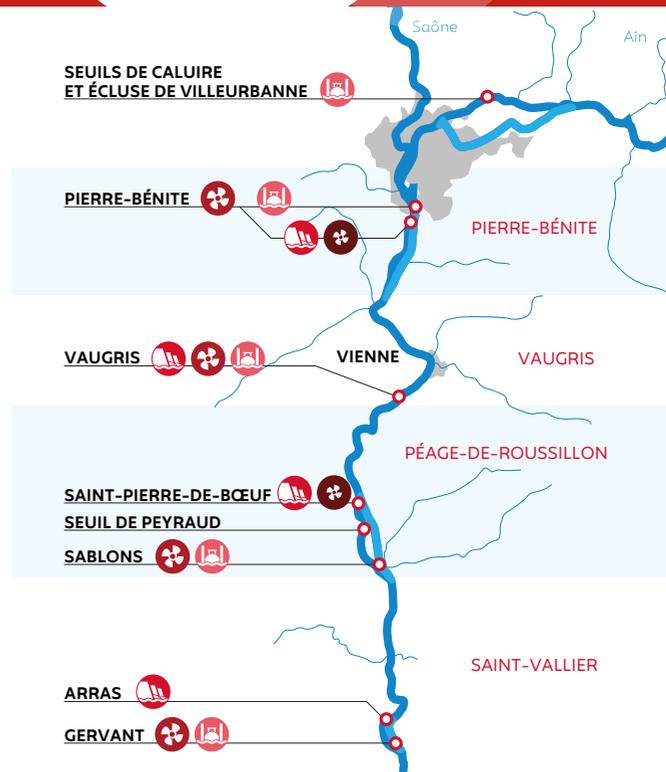
LÉGENDE

- Écluses à grand gabarit
- Écluses de plaisance
- Barrages
- Centrales hydroélectriques
- Petites centrales hydroélectriques



DIRECTION TERRITORIALE HAUT-RHÔNE

- Centrale hydroélectrique et barrage de **Géniissat**
- Centrale hydroélectrique et barrage de **Seysssel**
- Barrage de **Motz**
- Centrale hydroélectrique d'**Anglefort**
- Barrage de **Lavours**
- Barrage de **Savières**
- Seuil de **Yenne**
- Centrale hydroélectrique de **Brens**
- Siphon du **Séran**
- Barrage de **Champagneux**
- Centrale hydroélectrique de **Brégnier-Cordon**
- Barrage de **Villebois**
- Centrale hydroélectrique de **Porcieu-Amblagnieu**



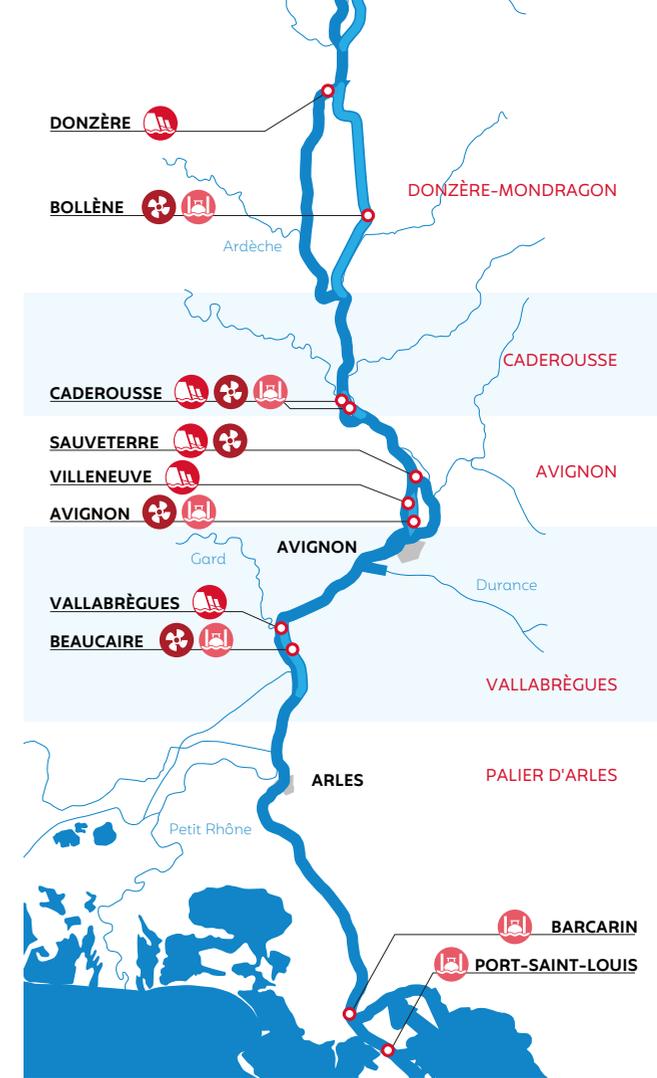
DIRECTION TERRITORIALE RHÔNE-SAÔNE

- Seuils de **Caluire** et écluse de **Villeurbanne**
- Centrale hydroélectrique de **Pierre-Bénite**
- Barrage de **Pierre-Bénite**
- Centrale hydroélectrique et barrage de **Vaugris**
- Barrage de **Saint-Pierre-de-Boeuf**
- Seuil de **Peyraud**
- Centrale hydroélectrique de **Sablons**
- Barrage d'**Arras**
- Centrale hydroélectrique de **Gervans**



DIRECTION TERRITORIALE RHÔNE-ISÈRE

- Barrage de **La Roche-de-Glun**
- Barrage de l'**Isère**
- Centrale hydroélectrique de **Bourg-lès-Valence**
- Barrage de **Charmes-sur-Rhône**
- Centrale hydroélectrique de **Beauchastel**
- Barrage de **Le Pouzin**
- Centrale hydroélectrique de **Logis-Neuf**
- Barrage de **Rochemaure**
- Centrale hydroélectrique de **Châteauneuf-du-Rhône**



DIRECTION TERRITORIALE RHÔNE-MÉDITERRANÉE

- Barrage de **Donzère**
- Centrale hydroélectrique de **Bollène**
- Barrage de **Caderousse**
- Centrale hydroélectrique de **Caderousse**
- Barrage et centrale hydroélectrique de **Sauveterre**
- Barrage de **Villeneuve**
- Centrale hydroélectrique d'**Avignon**
- Barrage de **Vallabrègues**
- Centrale hydroélectrique de **Beaucaire**